

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 7 octobre 2019 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	26
Membres excusés	10
Membres non excusés	3
Arrivée tardive	1

Se sont excusés : Bonvin Carol, Collé-Demont Corinne, Conus Raphaël, Crottaz Gwendal, De Vestele Olivier, Ducommun Tim, German Eladio, Scholz Gabriele, Sebastiani Silvia, Henzellin-Robles Silvie

Non excusés : Aymard Michel, Borboen Christophe, Patiny Luc.

Arrivée tardive : Lasser Theo.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 3/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020-2021**
- 7) **Préavis 4/2019 – Décadastration d'une partie du domaine public communal DP7 et changement d'affectation des nouvelles parcelles**
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 17 juin 2019

Une erreur est signalée. M. Alain Favre a été noté comme « non excusé », alors que son absence avait été annoncée en bonne et due forme. Le PV ainsi que la liste de présence du 17 juin 2019 seront corrigés en tenant compte de cette modification.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 17 juin 2019 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

- 15.08.2019 Invitation de la Préfecture, service des communes, au Président du Conseil à participer à une soirée annuelle d'information à Denens et réponse négative de ce dernier pour cause d'engagement professionnel.
- 15.08.2019 Réception du préavis 4-2019 – décadastation d'une parcelle et nomination de la commission ad hoc
- 26.08.2019 Réception du préavis 3-2019 – arrêté d'imposition
- 30.08.2010 Réception des instructions du Services des Communes et du logement pour les élections fédérales des 20 octobre et 10 novembre 2019
- 21.09.2019 Réception des rapports des commissions technique et Gestions-Finances relatifs aux préavis 3 et 4-2019
- 26.09.2019 Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

4. Communications du bureau

M. Tavernier précise que la prochaine séance, comportant notamment l'examen du projet de budget 2020, est prévue le lundi 9 décembre 2019.

5. Communications municipales et échancier

M. MONNIN excuse tout d'abord l'absence de M. Didier GALLAY, Municipal. Il informe ensuite avec satisfaction, l'assemblée que les nouveaux Portakabins de l'UAPE sont désormais fonctionnels. Les anciens seront prochainement débarrassés. Il souligne encore l'excellente collaboration avec les employées de l'UAPE que sont Mmes Marianne Chollet et Laurence Tavernier.

6. Préavis 3/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020-2021

M. TAVERNIER invite Mme Pascale MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. SCHERZ est curieux de connaître la position de la Commune par rapport à un article paru le samedi 5 octobre 2019 dans le quotidien 24 Heures. La teneur de cet article indique, entre autres, que selon les termes d'un accord signé entre le gouvernement vaudois et les organisations des Communes, le Canton reprend à sa charge l'entier du financement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), ce qui induit une augmentation d'impôt de 1.5 point. En compensation les communes s'engagent à répercuter, en 2020, une baisse de 1.5 au minimum.

M. MONNIN exprime son avis personnel concernant cet article qu'il trouve tendancieux d'un point de vue journalistique. Les Communes avaient libre choix de répercuter ou non cette baisse d'impôt en fonction de l'état de leurs finances. Il insiste sur le fait que les comptes de Denges présentent, depuis 5 ans, un déficit. D'ici 2 à 3 ans, le capital actuellement utilisé ne comptabilisera plus de disponible. Si cette situation devait perdurer, une augmentation du taux d'imposition serait inévitable.

Afin d'étayer ses propos, il rappelle que pour un salaire annuel d'environ CHF 80'000.00 imposables, 1 point d'imposition représente, pour un couple composé de 2 adultes et 2 enfants, une augmentation annuelle de CHF 46.00, pour 2 adultes sans enfants CHF 53.00 et pour 1 adulte sans enfants, CHF 65.00.

L'adaptation cantonale du taux d'imposition ne devrait dès lors pas représenter une augmentation annuelle de plus de CHF 50.00 à 80.00 selon le revenu et la situation familiale.

Notre commune va devoir faire face, ces 5 prochaines années, à des investissements importants de l'ordre de 7 à 8 millions : Portakabins de l'UAPE, remplacement de l'éclairage public, agrandissement du Collège de la Crosette, RC 80, rénovation de l'Eglise et de la salle des Jardins, mesures anti-bruit sur la RC 79.

En outre – mais rien n'est encore formellement entériné – le Conseil d'Etat envisage dès 2021, de diminuer le point d'impôt cantonal de 1 point et de 1.5 dès 2022.

M. SCHERZ argumente qu'au vu de la faible augmentation cantonale telle que présentée par M. MONNIN, il estime qu'une baisse du taux d'imposition communal est appropriée.

M. MONNIN rétorque que pour la commune cette augmentation représente environ CHF 100'000.00, ce qui n'est pas négligeable.

Tenant compte des futures dépenses à envisager, M. LASSER se demande si ces éléments d'investissements mentionnés permettent de faire une projection concernant une hausse d'impôt.

M. MONNIN argumente que les encaissements prévus ces prochaines années (DP7 selon le préavis 4/2019 + les taxes d'infrastructure des nouveaux plans de quartier) permettront de faire face à une bonne partie des dépenses.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER invite Mme MENU à donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 3/2019 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

23 OUI et 2 abstentions

M. MONNIN remercie le Conseil d'avoir accepté de maintenir le taux d'imposition et M. TAVERNIER témoigne également ses remerciements à la Municipalité pour avoir, dans un souci de transparence, mis ce préavis à l'ordre du jour.

7. Préavis 4/2019 – Décadastration d'une partie du domaine public communal DP 7 et changement d'affectation des nouvelles parcelles.

M. TAVERNIER invite Mme CHIARI, en l'absence de M. CONUS, pour la commission technique et Mme MENU pour la commission Gestion-Finances, à donner lecture de leur rapport respectif sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Quelques informations complémentaires sont données par M. MONNIN. Les archives communales ont permis de démontrer que lors de la création de la zone d'activité sise entre la gare de triage et la route cantonale DP7, il y a environ 50 ans, le Canton avait obligé la Commune à créer un domaine public. A l'époque, le Canton souhaitait que la Commune utilise ces parcelles pour créer une route de délestage permettant à chacun des propriétaires de l'utiliser pour déboucher vers le garage Rossier où un giratoire aurait été mis en fonction. Le temps ayant passé, ce projet est tombé dans l'oubli et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a pris l'initiative de ne plus laisser ces parcelles dans le domaine public.

M. SCHERZ veut savoir pour quelle raison le chemin de terre reliant la route cantonale à la gare de triage ne fait pas partie de cette décadastration.

Le Canton a demandé que ce chemin reste public répond M. MONNIN, car il est fréquemment utilisé.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER prie Mme CHIARI et Mme MENU de donner lecture des conclusions de leur rapport.

Le préavis 4/2019 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

24 OUI et 1 abstention.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

9. Divers

Au nom de l'UAPE, Mme EIGENHEER exprime ses sincères remerciements à la Municipalité pour l'installation et la mise en fonction des nouveaux Portakabins. Une inauguration, dont la date reste encore à fixer, est prévue.

En prévision des élections fédérales du 20 octobre prochain, M. TAVERNIER lance un appel pour trouver 1 ou 2 personnes désireuses de venir en renfort au bureau de vote. Mme KILLIAS se déclare prête à rejoindre l'équipe.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 20h46.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer